



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUCURON**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	19	19

Date de la convocation

07.04.2023

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 11 avril,

À 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire.**

Présents :

- **Adjoints au Maire**
M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe ; M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, Mme Marjorie BERARD, 4^{ème} adjointe, M. Philippe ANGELETTI, 5^{ème} Adjoint.
- **Conseillers municipaux :**
M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie BLANC, Mme Claudie CHIRI, Mme Aurélie MARTINEZ, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémy COULANGE, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO, Mme Anne-Cécile REUS.
- **Secrétaires de séance :** Mme Anne-Marie DAUPHIN, Monsieur Régis VALENTIN.

Délibération n°25/2023**Objet : Modification des statuts de COTELUB**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal avoir été informé par courrier recommandé du 20.03.2023, de la modification des statuts de COTELUB et qu'il convient de se prononcer dans un délai de deux mois à compter de la réception.

En complément de la compétence en matière de développement économique comprenant :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

- Soutien à la création et au développement d'entreprises dans le cadre de la réglementation en vigueur sur l'intervention économique des collectivités territoriales.

COTELUB souhaite se doter de nouvelles compétences facultatives pour amplifier son action dans le domaine économique, à savoir :

- Le soutien aux acteurs culturels participant au rayonnement touristique du territoire ;
- La création, la gestion et le soutien aux tiers lieux.

En outre, la « création, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de pépinières d'entreprises » est maintenant intégrée aux statuts de la communauté de communes suite à une observation de la Préfecture de Vaucluse. Cette compétence est déjà exercée par COTELUB mais figurait jusqu'à présent dans la définition de l'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, la modification des statuts de COTELUB.

Décision adoptée à la majorité.

Vote :

Pour : 15

Contre : 1 (G.MANENT)

Abstentions : 3 (J.COULANGE, P.EGG, JY. RIOU)

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à CUCURON, le 17.04.2023

**Le Maire,
Philippe EGG**



Régis VALENTIN, conseiller municipal

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Régis VALENTIN.

**Les secrétaires de séance,
Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe**

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Anne-Marie DAUPHIN.

Publiée le :